Image not found or type unknown

retour et remboursement d'un appareil sous 1 mois

Par **daki34**, le **19/09/2023** à **10:34**

Bonjour,

J’ai acheté au xxxxxxx de Mauguio 34130 le 11/08/2023 a 11 :19 :21 i projecteur no ****** au prix de 19,99euros.

Ce projecteur ne fonctionne pas.

Je me suis présenté le dimanche 10/09 pour un remboursement, malheureusement vu le monde au bout de 10 mn personne ne s’occupait de moi je suis parti.

Donc le lundi matin a 9h15 je me suis présenté à la caisse et après plusieurs manipulations on m’a conseillé de vous tel.

J’ai donc fait mes courses et vous pouvez voir sur l’application que je suis passe en caisse à 10h12.

Au tel Vous désirez que je me rapproche du SAV et vous me précisez que j’ai dépassé la date de 1 mois.

Dans la mesure ou vos tickets sont horodater en heure min et seconde

Vous constaterez que j’ai rapporte à vos caisse mon produit défectueux avant 1 mois plein.

Aussi je vous demande le remboursement et en cas de refus merci de m’indiquer le nom du médiateur qui gère votre groupe.

a jour xxxxxx me renvoie vers le sav et ne veux pas me communiquer le nom du mediateur

merci de votre reponse

Par **janus2fr**, le **19/09/2023** à **10:47**

Bonjour,

Puisque vous avez acheté un produit qui ne fonctionne pas, vous actionnez la garantie légale

de conformité, cette garantie a une durée de 2 ans, pas un mois...

Par **miyako**, le **19/09/2023** à **14:43**

Bonjour,

Il faudra donc contacter le SAV et faire jouer la garantie de 2 ans .Avec le ticket de caisse.Regardez aussi le Conditions Générale de Vente du magasin.

Si cela ne suffit pas ,il vous faudra faire un courrier de réclamation au service client et ensuite saisir éventuellement le médiateur conso

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés